

CORUM ECO LE FIL D'ACTUALITÉS

4^e TRIMESTRE 2019 VALIDE DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2020

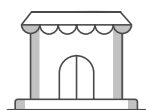
CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement d'entreprises et de percevoir des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés.

L'ESSENTIEL



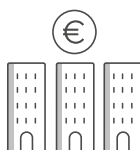
MONTANT
TRIMESTRIEL DISTRIBUÉ
OU CAPITALISÉ PAR PART

0,75 €



NOMBRE
D'ENTREPRISES
AU 31/12/19

66



OBJECTIF DE
RENDEMENT PAR AN
SUR 5 ANS

4 %

net de frais de gestion

LES EXPERTS EN PARLENT...

“

Les performances passées ne préjugent certes en rien de celles à venir, mais avec CORUM, il faut avouer que les bonnes surprises sont souvent au rendez-vous. Le plus récent produit d'investissement de cette société de gestion, CORUM Eco, aura fait plus que tenir son objectif de rendement pour cette première année d'exercice. L'objectif avancé par CORUM était de 4 %.

”



Article publié le 14.10.2019

L'ACTUALITÉ



MONTANT
ANNUEL DISTRIBUÉ
EN 2019 PAR PART

4 €

net de frais de gestion

CORUM ECO DÉPASSE SON OBJECTIF DE RENDEMENT DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE AVEC UNE PERFORMANCE DE 11,27%.

CORUM Eco a été lancé en septembre 2018. En tant qu'associé CORUM Eco vous faites parti de ceux qui nous ont fait confiance au lancement de cette nouvelle solution d'épargne. Nous vous en remercions.

Pour cette première année la performance globale pour les associés en distribution atteint 11,27%. Une performance exceptionnelle issue du travail minutieux de notre équipe d'expert.

En 2019, les associés qui ont opté pour la distribution d'un dividende mensuel ont perçu 4 € par part. Pour les mêmes associés la valeur de ces parts s'est également appréciée dans le temps.

LES ENTREPRISES FINANCÉES



2

entreprises de
CORUM Eco à découvrir
ce trimestre.

Les exemples d'investissements réalisés ne constituent pas un engagement quant aux investissements futurs.



4,94 %

Taux d'intérêt initial
moyen pondéré des
projets financés

> L'ÉDITORIAL



Par Frédéric Puzin,
Président de CORUM AM



CORUM ECO : OBJECTIF DÉPASSÉ EN 2019

Dans le dernier Fil d'Actualités je vous annonçais que CORUM Eco avait atteint et dépassé son objectif de performance pour son premier anniversaire. L'objectif est une rentabilité moyenne sur 5 ans de 4% et, 1 an après son lancement, la performance de CORUM Eco était de **5,45% sur les 12 premiers mois**.

Pour l'année 2019, la performance s'élève à 11,27 %.

Comment expliquer un tel bond de la performance ?

Il faut distinguer la valeur des crédits constituant le patrimoine de CORUM Eco et les revenus dégagés par ce même patrimoine, étant précisé que l'objectif de 4% combine les 2 : **appréciation du patrimoine et dividendes versés**.

Concernant l'appréciation du patrimoine, l'évolution de la valeur de celui-ci s'explique par 2 phénomènes :

- Une forte appréciation de la valeur du portefeuille au 4^{ème} trimestre 2019. Pour faire simple, c'est la valeur que le marché a donné en fin d'année aux différentes lignes de crédits qui constitue le portefeuille de CORUM Eco.
- Une gestion dynamique du portefeuille de crédit au cours du 4^{ème} trimestre 2019, afin de sécuriser des plus-values en revendant certaines lignes de crédit, mais en prêtant à de nouvelles entreprises. Ainsi 8 lignes ont été revendues et 8 ont été achetées. Vous trouverez dans ce Fil d'Actualités le détail de ces mouvements.

Alors me direz-vous, pourquoi avoir fermé le fonds aux nouveaux souscripteurs au début du 4^{ème} trimestre après des résultats aussi bons ? Et bien justement ils ont été bons, car nous n'avons

pas eu la contrainte d'investir dans un contexte de marché un peu plus cher, donc avec des crédits moins rentables, ce qui aurait eu pour effet de diminuer la performance ce trimestre et de peser tant sur le rendement que sur la valeur du portefeuille.

Le dividende 2019, versé mensuellement, s'est élevé à **4 € soit un rendement de 4,18 %**. Que ceux qui ont choisis la capitalisation des dividendes se rassurent, le revenu est identique mais est resté dans le fonds et a été réinvesti. Ce dividende est la concrétisation d'une des ambitions de CORUM Eco : **rendre son épargne concrète, en lien avec l'économie réelle, les rapprocher des entreprises qui créent de la valeur et s'endettent pour investir dans leurs projets de développement**. Elles restituent concrètement une partie de la valeur créée sous forme d'intérêts permettant de payer un dividende mensuel.

Notre préoccupation chez CORUM L'Épargne est de **tenir l'objectif moyen de 4 %** sur les 4 ans à venir. Bien entendu, **rien ne nous n'interdit de faire mieux**. C'est que nous appliquons à faire depuis la création de notre première SCPI en 2012. Les objectifs que nous fixons pour chacun de nos fonds sont réalistes au moment du lancement et sur la période d'investissement proposé : 4% en moyenne sur 5 ans pour CORUM Eco.

Savourons 2019, mais gardons la tête froide : l'objectif reste le même !

> L'ÉQUIPE DE CORUM ECO

L'équipe de gestion de **CORUM Eco**, spécialisée dans le crédit aux entreprises, est unique de par la qualité de ses membres, la durée de leur coopération, leur talent d'analyse et de prise de décisions, ainsi que par les résultats obtenus par leur gestion au sein de **Butler Investment Managers**.



Laurent Kenigswald

Laurent Kenigswald est responsable de la gestion. Il possède 30 ans d'expérience et il est à la fois économiste (10 ans passés à la direction de la Prévision du ministère de l'Economie et des Finances) et statisticien (X-ENSAE). De 2005 à 2008, Laurent travaillait chez Société Générale Barep avec Cyril et Olivier avant de rejoindre Corum Butler. Il s'est imposé comme l'un des meilleurs gérants dans son domaine.



Cyril Furtak



Olivier de Parcevaux

L'équipe est complétée par deux gérants expérimentés : Olivier de Parcevaux et Cyril Furtak qui ont, eux aussi, entre 15 et 20 années d'expérience au sein de grandes entreprises comme AXA ou la Société Générale. Ils ont tous deux travaillé avec Laurent à la Société Générale Barep avant de rejoindre Corum Butler en 2008.

GLOSSAIRE DES PRIX

HFM - EURO HEDGE

société basée à Londres, New-York et Hong Kong, spécialisée dans l'étude des données des fonds.

BARCLAY HEDGE

société créée en 1985 qui analyse les données des fonds à l'international.

WEALTH & FINANCE INTERNATIONAL

magazine financier britannique de référence pour les investisseurs institutionnels et privés.

ACQUISITION INTERNATIONAL

magazine économique dédié aux dirigeants internationaux.

UNE ÉQUIPE RÉCOMPENSÉE



2019

Acquisition International
« **Best European Credit Investment Manager** »



2019

Acquisition International
« **Business Excellence Awards** »



2018

Wealth & Finance International
« **Best Long/Short European Credit Fund (1 Year)** »



2018

HFM
« **Alt Credit European Performance Awards** »
Nomination



2018

EuroHedge
« **Absolute Ucits Awards** »
Nomination



2017-2018

HFM
« **Best Emerging Fund Management** »
Nomination



2016

Barclay Hedge
« **Top Performing Hedge Fund (3 Years)** »
Nomination



2016

Barclay Hedge
« **Recognition Award for Excellence** »
Nomination



2015-2016

Barclay Hedge
« **Top Performing Hedge Fund** »



2015

Barclay Hedge
« **Ranking Awards (1 Year)** »
Nomination



2011-2012

EuroHedge
« **Best Credit Fund** »
Nomination

> EN DÉTAIL



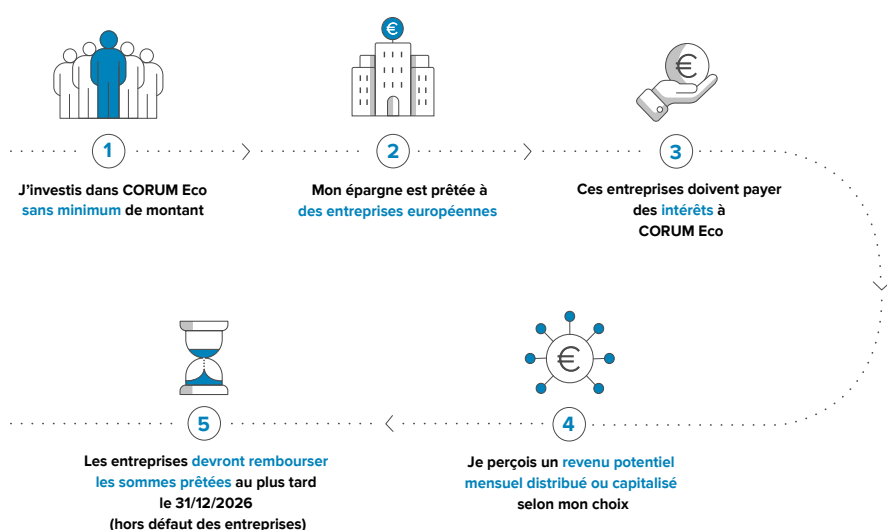
“

CORUM Eco est une opportunité pour l'investisseur de long terme. Nous sommes convaincus qu'un objectif de rendement de 4% par an (net de frais de gestion) en moyenne sur 5 ans est très raisonnable. Sur l'année 2019 nous avons atteint 11,27% (net de frais de gestion) de rentabilité globale.

Laurent Kenigswald

”

COMMENT FONCTIONNE CORUM ECO ?



Le portefeuille de CORUM Eco est composé de 66 entreprises au 31/12/2019 avec une notation comprise entre BB+ et CCC-. Cette notation correspond à la qualité du crédit de l'entreprise financée. Plus le taux de risque est élevé, plus la perspective de rendement est importante. Une bonne maîtrise de ces paramètres permet une gestion mesurée du portefeuille.

QUELLE EST L'ÉCHELLE DE RISQUE DE CORUM ECO¹ ?

L'échelle de risque permet à l'épargnant CORUM Eco d'avoir un aperçu des risques auxquels il s'expose. Cela lui permet également d'identifier la solution d'épargne la plus adaptée à son objectif patrimonial.



¹ L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de CORUM Eco aux marchés des obligations et autres titres de créance ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés spéculatifs. La catégorie de risque associée à CORUM Eco n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas "sans risque". CORUM Eco ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du fonds nourricier, CORUM Eco est identique à celui du fonds maître, Corum Eco 18. Il est décrit dans le prospectus du fonds maître, CORUM Eco 18 et dans celui du fonds nourricier, CORUM Eco. CORUM Eco peut être soumis notamment à des risques crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par le fonds maître, CORUM Eco 18 étant négociés de gré-à-gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de CORUM Eco.

VALEUR DE SORTIE
AU 24/12/19

106,70 €

pour les associés ayant
choisis la capitalisation
du dividende potentiel

102,57 €

pour les associés ayant
choisis la distribution
mensuelle du dividende
potentiel

Il vous est possible de sortir du fonds deux fois par mois. Le prix de revente de vos parts dépend alors du prix que l'on peut obtenir sur le marché et non du remboursement du capital prêté aux entreprises financées par CORUM Eco. C'est pour cette raison que nous vous recommandons une conservation sur 5 ans de vos titres CORUM Eco.

HORIZON DE PLACEMENT
CONSEILLÉ

5 ans

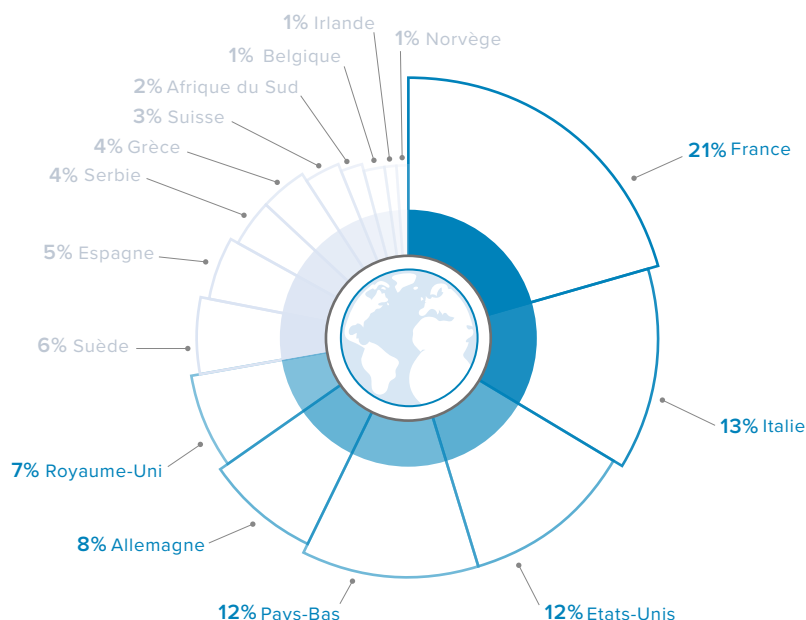
En épargnant sur 5 ans, vous accompagnez les entreprises dans leurs projets de développement.

Vous percevez des revenus potentiels issus des intérêts et valorisez votre investissement.

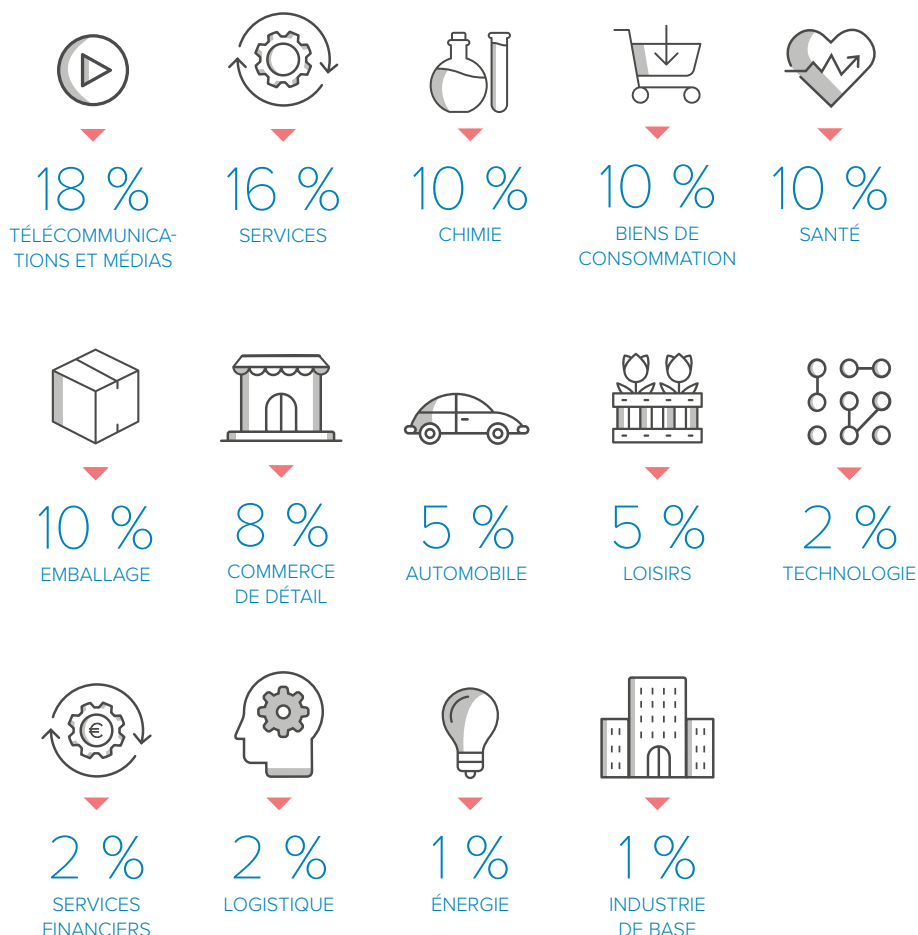
> LE PROFIL DES ENTREPRISES

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

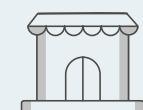
(100% des emprunts en euros)



RÉPARTITION TYPOLOGIQUE



**DÉLAI MOYEN DE
REMBOURSEMENT DU
CAPITAL DES EMPRUNTS
À COMPTER DE
FIN DECEMBRE 2019**



66

**ENTREPRISES FINANÇÉES
AVEC UNE NOTATION
COMPRISE ENTRE
BB+ ET CCC-**



4,94 %

**TAUX D'INTÉRÊT INITIAL
MOYEN PONDÉRÉ DES
PROJETS FINANÇÉS**



31/12/2026

**DATE À LAQUELLE
LES ENTREPRISES
REMBOURSERONT AU
PLUS TARD LES SOMMES
PRÊTÉES
(HORS DÉFAUT)**

> LES ENTREPRISES FINANCÉES

Les exemples d'investissements réalisés ne constituent pas un engagement quant aux investissements futurs.



“

En investissement, il est important d'équilibrer les profils des entreprises du portefeuille. Notre équipe a la particularité d'être composée de spécialistes de secteurs d'activités différents comme les télécoms, les médias, la distribution, la chimie... Nous connaissons donc très bien les marchés sur lesquels nous investissons, ce qui nous permet de sélectionner des entreprises solides selon des critères déterminés tout en diversifiant le portefeuille.

Cyril Furtak

”

LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE

- ▶ ELLAKTOR
- ▶ TEVA
- ▶ ARDAGH
- ▶ KILOUTOU
- ▶ OCI
- ▶ WIND HELLAS
- ▶ CASINO
- ▶ EVOCA

LES VENTES DU TRIMESTRE

- ▶ GARRETT
- ▶ EDREAMS
- ▶ NOVAFIVES
- ▶ HEMA
- ▶ ADIENT
- ▶ ANTOLIN
- ▶ EUROPCAR
- ▶ DOUGLAS



> LES ENTREPRISES FINANCÉES

Les exemples d'investissements réalisés ne constituent pas un engagement quant aux investissements futurs.

NOVEM : PERSONNALISER POUR SE DISTINGUER



LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA À NOVEM DE POURSUIVRE SON DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL.

Novem est une entreprise allemande leader du marché de la personnalisation haut de gamme des habitacles de véhicule.

De l'aluminium au bois précieux en passant par le carbone, la société propose une vaste gamme de matériaux et de pièces personnalisables (ceinture, couvercle de cendrier, tableau de bord, panneaux de porte). Sa clientèle est composée de constructeurs automobiles : Audi, Alfa Romeo, BMW, Daimler, Ford, General Motors, Honda, Hyundai, Land Rover, Mini, Maserati, Nissan, Porsche, Tesla, Toyota, Volkswagen et Volvo.

En 2019 son chiffre d'affaires a atteint 750 millions d'euros.

5,25 %

Taux d'intérêt du projet financé au 25/05/19



Croissance économique
Expansion géographique

VICTORIA : UNE GAMME COMPLÈTE POUR CRÉER DES SYNERGIES

LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA À VICTORIA DE CONSOLIDER SA STRATÉGIE D'ACQUISITION ET DE DÉVELOPPER DES GAMMES COMPLÉMENTAIRES.

Victoria est l'un des principaux concepteurs, fabricants et distributeurs de revêtements de sol : tapis, de carreaux de céramique et de porcelaine, de sous-couches, de LVT (carreaux de vinyle de luxe), d'herbe artificielle et d'accessoires pour sols. Il s'agit du plus grand fabricant de tapis au Royaume-Uni et le deuxième en Australie.

À l'origine fondée en tant que fabricant de tapis, la société a pris de l'ampleur ces dernières années en diversifiant sa gamme de produit et en se développant à l'international. L'entreprise s'est notamment appuyée sur de nombreuses acquisitions pour croître son chiffre d'affaires. Le Groupe est implanté au Royaume-Uni, en Europe et en Australie et emploie environ 2 600 personnes sur plus de 20 sites.

5,30 %

Taux d'intérêt du projet financé au 19/08/19



Diversification de son offre de produits.



Avertissements

CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement d'entreprises et de percevoir des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco, comme tout investissement, n'offre aucune garantie de rendement ou performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés. Avant tout investissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale. L'objectif de performance cible est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue, en aucun cas, une promesse de rendement ou de performance. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'informations clés pour l'investisseur, le prospectus ainsi que le dernier rapport annuel, dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement, mis à disposition sur le site www.corum.fr/corum-eco.

CORUM Eco s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et également aux personnes morales recherchant :

Un investissement dans un OPCVM de type obligataire présentant :

- un niveau de risque de niveau 3 conforme à l'objectif d'investissement de son maître investi dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises européennes
- sans aucune garantie du capital investi conformément aux prospectus et DICI
- un horizon de placement long terme pouvant atteindre 8 ans
- ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidents aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Eco est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM BUTLER Asset Management. Le sous-déléguataire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management. Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée est de 5 à 8 ans (échéance du fonds). Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus seront distribués mensuellement, et les parts de capitalisation (C), dont les revenus ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler, 75 008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement.

Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Eco est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. La Sicav nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM BUTLER Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1,2% TTC.

Le fonds est valorisé deux fois par mois : le 2ème et le 4ème mardi de chaque mois.

Les souscriptions reçues dans l'intervalle de deux dates de valorisation seront enregistrées à cours inconnu sur la prochaine valeur liquidative.

Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque Jour de Transaction, soit en J-1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain Jour de Transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même Etat membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1° bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

a) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

La SICAV procédera au couponnage des revenus et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par la SICAV ou de la cession ou du rachat des actions de la SICAV, à la flat tax au taux de 30% (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3% ou de 4%). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers distribués par la SICAV. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8%, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts de la SICAV constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus distribués par la SICAV. Lors de la cession ou du rachat des parts de la SICAV, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'Etat de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

b) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'informations clés pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/corum-eco. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.



CORUM Asset Management

SAS au capital de 600.000 € - RCS Paris n° 531 636 546 - 1 rue Euler - 75008 Paris - www.corum.fr

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE.